

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878



BBU ABS

Version : 6 14 Janvier 2026

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur du produit**

Nom commercial : BBU ABS

N° REACH : Dispensé conformément à l'annexe V.7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la substance / du mélange : Produit de purge pour le nettoyage des équipements de transformation des matières plastiques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société**
Aquapurge Ltd
Unit 2 Argent Trade Pk
Pump Lane
Hayes, Middlesex
UB3 3NB UK**Téléphone**
+44(0) 20 8813 7990**N° d'enregistrement**
Non applicable**Adresse e-mail**
enquiries@aquapurge.com**1.4 Numéro de téléphone d'urgence**

Bureau d'Aquapurge : +44(0) 20 8813 7990

Contact du NHS Direct : téléphone 0845 4647 ou 111. Ouvert 24h/24 et 7j/7

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)**

N'est pas une substance ou un mélange dangereux

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)**

N'est pas une substance ou un mélange dangereux

Étiquetage supplémentaire : N'est pas applicable**2.3 Autres dangers**

Si de petites particules sont générées au cours d'un traitement prolongé, d'une manipulation ou par d'autres moyens, elles peuvent former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Cette substance / mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations de 0,1 % ou supérieures.

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH, pour avoir des propriétés de perturbateur endocrinien, ou n'est pas identifié comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

N'est pas applicable

3.2 Mélanges

Description: Les composés de nettoyage Aquapurge sont des matières de remplissage organiques non dangereuses combinées à un support en polyoléfine. Tous les ingrédients contenus dans BBU ABS sont classés GRAS (Généralement reconnus comme sûrs) et sont également approuvés par la FDA pour une utilisation comme additifs dans les aliments et dans les emballages alimentaires.

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'Annexe II de REACH.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878



BBU ABS

Version : 6 14 Janvier 2026

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux

- Prendre les précautions appropriées pour préserver votre propre santé et assurer votre sécurité avant de tenter de porter secours et de prodiguer les premiers soins
- En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consulter un médecin

Inhalation

- En cas d'inhalation accidentelle de poussières ou de fumées provenant d'une surchauffe ou d'une combustion, déplacer la personne afin qu'elle puisse respirer de l'air frais
- Si les symptômes persistent, appeler un médecin

Contact avec les yeux

- Retirer les lentilles de contact si la personne en porte
- En cas de contact de matières premières avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin
- Maintenir les yeux grands ouverts pendant le rinçage
- En cas de contact d'un polymère fondu avec les yeux, rincer continuellement les yeux à l'eau courante froide pendant au moins 15 minutes
- Au-delà du rinçage, **NE PAS** tenter de retirer le matériau adhérent aux yeux
- Consulter immédiatement un médecin.
- Rincer les yeux avec de l'eau par mesure de précaution
- Protéger l'œil sain.
- En cas de contact du produit fondu avec les yeux, refroidir rapidement la zone affectée avec de l'eau.
- Ne pas essayer de retirer le produit figé de l'œil

Contact avec la peau

- Laver abondamment à l'eau et au savon
- En cas de contact d'un produit fondu avec la peau, refroidir rapidement la zone affectée avec de l'eau
- Ne pas essayer de retirer le produit figé de la peau
- Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon

Ingestion

- Rincer la bouche avec de l'eau et boire beaucoup d'eau, ensuite
- Ne pas donner de lait ni de boissons alcoolisées
- Ne pas faire vomir.
- Ne **jamais** administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

- L'inhalation des fumées et des vapeurs du procédé peut provoquer des douleurs au nez et à la gorge, ainsi que de la toux
- L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation du système respiratoire
- Le polymère fondu peut provoquer de graves brûlures

Dangers

- Le contact des poussières avec les yeux peut entraîner une irritation d'origine mécanique
- Le polymère fondu peut provoquer des brûlures thermiques
- Les déversements de produit entraînent un risque de glissade

4.3 Indication de soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

- Le traitement de la surexposition doit consister à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient
- Le traitement des brûlures doit être symptomatique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878



BBU ABS

Version : 6 14 Janvier 2026

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés****FEU MINIME**

- Utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la poudre sèche, de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool

INCENDIE IMPORTANT

- Utiliser les buses de pulvérisation d'eau depuis un endroit sûr

MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS

- Aucun connu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Risques spécifiques lors de la lutte contre l'incendie**

- Rester à l'écart de toute source de chaleur et d'inflammation.
- Lors d'un incendie, des produits de décomposition peuvent être produits tels que du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des hydrocarbures non brûlés (fumée)

5.3. Conseils aux pompiers**Mesures de précaution**

- Eviter la génération de poussière. Ce matériau peut être enflammé par la chaleur, des étincelles, des flammes ou d'autres sources d'inflammation. (par exemple, électricité statique, veilleuses, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que les téléphones portables, ordinateurs, calculatrices et téléavertisseurs)

Mesures de lutte contre l'incendie

- Collecter séparément l'eau d'extinction d'incendie contaminée. Ne laissez pas pénétrer les égouts ou les eaux de Surface

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers

- En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire isolant
- Porter un équipement de protection individuelle

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

- Éviter la formation de poussières
- Éviter tout contact avec le produit de purge fondu
- Toujours purger derrière le dispositif de sécurité du système de purge
- Équiper les intervenants d'une protection adéquate
- Équiper les intervenants d'urgence d'un équipement de protection individuelle (EPI) approprié
- Éviter la dispersion des poussières dans l'air (c'est-à-dire, nettoyer les surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé)
- Risque potentiel de poussières combustibles
- Les particules de polymère présentent un risque de glissade sur les surfaces dures et lisses

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas jeter dans les eaux de surface ou le réseau d'égouts sanitaire
- Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de nettoyage**

- Retirer mécaniquement et placer dans des contenants appropriés pour l'élimination
- Éviter la génération de poussières
- Aspirer avec un équipement qui permettra d'éliminer les risques d'inflammation
- Tous les matériaux récupérés doivent être emballés, étiquetés, transportés et éliminés ou récupérés conformément aux lois et réglementations applicables et aux bonnes pratiques industrielles
- Récupérer si possible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878



BBU ABS

Version : 6 14 Janvier 2026

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

- Le matériau est sous forme de poudre grossière
- Éviter l'accumulation de poussières dans un espace clos
- Éviter de générer des poussières ; les fines poussières en suspension dans l'air, en présence d'une source d'inflammation, constituent un risque d'explosion potentielle provoquée par les poussières
- Retirer toutes les sources d'inflammation
- Une décharge statique (étincelle) ou d'autres sources d'inflammation dans des environnements très poussiéreux peuvent enflammer les poussières et entraîner une explosion
- Une charge électrostatique peut s'accumuler pendant le transport ou la manipulation
- L'équipement utilisé pour la manutention du produit doit être conducteur, mis à la terre et à la masse
- Les contenants métalliques utilisés pour le transport de ce produit doivent être mis à la terre et à la masse
- Tous les équipements électriques doivent être conformes aux codes électriques applicables et aux exigences réglementaires pour les zones de manipulation de poussières combustibles
- Après la manipulation, toujours se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon
- Lorsque le matériau est porté aux températures de traitement, des vapeurs peuvent se dégager et se condenser dans les systèmes de ventilation par aspiration. Consulter la Rubrique 10.

Mesures d'hygiène

- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail

Classement de réaction au feu

- Le produit brûle, mais ne s'enflamme pas facilement

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences relatives aux zones de stockage et aux contenants**

- Entreposer dans un endroit sec
- Utiliser les bonnes pratiques d'entretien pendant le stockage, le transport et la manipulation
- Des enceintes de traitement et une ventilation adéquate doivent être utilisées pour éviter une accumulation excessive de poussières
- Entreposer à l'abri de la chaleur excessive et des agents oxydants puissants
- Garder le contenant fermé pour éviter toute contamination
- Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations finales

Consulter la Rubrique 1.2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878



BBU ABS

Version : 6 14 Janvier 2026

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Composants et paramètres de contrôle sur le lieu de travail**

Ne contient aucune substance présentant des paramètres de contrôle professionnels

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures techniques appropriées**

- Suivre les recommandations de la norme internationale NFPA 654 (telle que modifiée et adoptée) relative aux équipements utilisés pour la manipulation de ce produit
- Des mesures techniques, c'est-à-dire, des systèmes clos, doivent être utilisées, lorsque cela est possible, pour maintenir les expositions en dessous du niveau acceptable. Lorsque ces mesures ne peuvent pas être mises en place ou sont insuffisantes pour atteindre une conformité totale, utiliser d'autres mesures techniques

Équipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

- Utiliser des enceintes de traitement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres mesures techniques pour maintenir Les niveaux atmosphériques en dessous des limites d'exposition recommandées
- Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires agréés appropriés
- Utiliser une protection respiratoire appropriée lorsque l'atmosphère dépasse les limites recommandées
- Lorsque les travailleurs risquent d'être exposés à des concentrations de poussières supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires agréés appropriés

Protection des yeux

- Des lunettes de protection contre la poussière doivent être portées pour éviter les blessures mécaniques ou toute autre irritation des yeux due aux particules en suspension dans l'air, provenant éventuellement de la manipulation de ce produit
- Un masque doit être porté lors de la purge ou du démontage de l'équipement.

Protection des mains

- En cas de contact prolongé ou répété utiliser des gants de protection
- Porter des gants offrant une protection thermique lorsqu'il existe un risque de contact avec des matières chauffées

Protection de la peau et du corps

- Porter des vêtements de protection appropriés

Mesures d'hygiène

- La sélection des équipements de protection individuelle appropriés doit être basée sur une évaluation des performances Spécifiques à l'équipement de protection par rapport à la ou aux tâches à effectuer, aux conditions présentes, à la durée d'utilisation, et aux dangers et / ou dangers potentiels qui peuvent se présenter lors de l'utilisation
- Utiliser les bonnes pratiques d'hygiène personnelle
- Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser

Contrôles de l'exposition de l'environnement

Conseils généraux - Voir la Rubrique 6

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Solide
Couleur	: Couleur naturelle
Odeur	: Inodore
Seuil d'odeur	: Pas disponible
Point de fusion / point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition / plage d'ébullition	: Pas disponible
Propriété explosive, limite inférieure	: N'est pas applicable
Propriété explosive, limite supérieure	: N'est pas applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas disponible
Point d'éclair	: N'est pas applicable
Température d'auto-inflammation	: N'est pas applicable
Température de décomposition:	Pas disponible : Pas disponible
pH	: N'est pas applicable
pH Solution	: Pas disponible
Solubilité	: Négligeable
Viscosité, dynamique	: N'est pas applicable
Solubilité dans l'eau	: Négligeable
Coefficient de partage	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: N'est pas applicable
Densité	: Pas disponible
Densité de vapeur relative	: N'est pas applicable
Non considéré comme un agent oxydant	

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information complémentaire

9.2.2 Autres caractéristiques liées à la sécurité

Aucune information complémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878



BBU ABS

Version : 6 14 Janvier 2026

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Not Classified as a reactivity hazard

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

None Known

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter tout contact avec des oxydants puissants, une chaleur excessive, des étincelles ou une flamme nue

10.5 Incompatible materials

Matières à éviter : Acides forts, alcalis forts, agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : Monoxyde de Carbone, Dioxyde de Carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale	: Non classé
Toxicité aiguë par inhalation	: Non classé
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Non classé
Corrosion cutanée / irritation cutanée	: Non classé
	: pH Non applicable
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	: Non classé
	: pH Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé

Toxicité chronique

Cancérogénicité	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la fertilité	: Non classé
Effets sur ou par le biais de l'allaitement	
Effets sur le développement	: Non classé
Toxicité systémique pour certains organes cibles	: La substance ou le mélange n'est pas classé (Exposition unique) en tant que substance toxique pour un organe cible spécifique
Toxicité systémique pour certains organes cibles	: La substance ou le mélange n'est pas classé (Exposition répétée) en tant que substance toxique pour un organe cible spécifique

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non classé ou concentration inférieure à 0,1 % p/p

11.2.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers : Aucun effet important ou effet néfaste connu sur la santé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878



BBU ABS

Version : 6 14 Janvier 2026

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques : Non classé

Toxicité chronique pour les organismes aquatiques : Non classé

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

: L'expérience montre jusqu'à présent que ce produit est inerte et non Degradable

12.3 Potentiel de bioaccumulationCoefficient de partage
n-octanol / eau (Log Pow)

: N'est pas applicable

12.4 Mobilité dans le sol

: Aucune information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance / mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB)

12.6. Endocrine disrupting properties

: Aucune information supplémentaire disponible

12.7 Autres effets néfastes

: Aucune information supplémentaire disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Législation régionale (déchets)

: Respecter les réglementations locales en matière d'élimination

13.2 Dispositions pertinentes relatives aux déchets

: L'attribution des numéros d'identification des déchets / description des déchets doit être effectuée conformément aux exigences de la CEE, spécifique à l'industrie et au procédé

13.3 Élimination des emballages

Emballages contaminés

: Éliminer comme déchet spécial conformément aux réglementations locales et nationales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878



BBU ABS

Version : 6 14 Janvier 2026

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Not classified as dangerous in the meaning of transport regulations****14.1 Numéro ONU** : Aucun**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : N'est pas applicable**14.3 Classes de danger pour le transport** : Le produit n'est pas classé comme substance dangereuse selon les réglementations actuelles sur le transport**14.4 Groupe d'emballage** : Le produit n'est pas classé comme substance dangereuse selon les réglementations actuelles sur le transport**14.5 Dangers pour l'environnement** : Le produit n'est pas classé comme substance dangereuse selon les réglementations actuelles sur le transport**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Aucune nécessaire**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI)** : N'est pas applicable**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations en matière de santé, de sécurité et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange****15.1.1. Règlements de l'UE**

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance candidate REACH (SVHC-23/01/2024)

Ne contient aucune substance de l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

REACH status

Nous confirmons que le mélange chimique contenu dans ce produit a été, le cas échéant, pré-enregistré ou, dans le cadre du Règlement REACH, enregistré, et que nous avons l'intention de procéder à tout enregistrement requis conformément aux délais fixés dans le règlement REACH. Règlement (CE) N° 1907/2006

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux

- N'est pas applicable

REACH - Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation (Article 59)

- N'est pas applicable

REACH - Liste des substances soumises à l'autorisation (Annexe XIV) :

- N'est pas applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone - Annexe I Substances contrôlées couvertes

- N'est pas applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 relatif aux polluants organiques persistants

- N'est pas applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

- Ne présente aucun danger pour l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878



BBU ABS

Version : 6 14 Janvier 2026

16. AUTRES INFORMATIONS**Avis de non-responsabilité**

Plusieurs entités juridiques et numéros d'enregistrement peuvent être présentés à la Rubrique 1.
Le destinataire doit se reporter aux documents d'expédition pour identifier l'entité juridique qui a fourni ce produit.

Ce document a été réalisé dans le but de communiquer des données sur la santé, la sécurité et l'environnement.

À notre connaissance, les informations sont exactes à la date de publication de la FDS.

Il ne s'agit pas d'une fiche technique et les données présentées ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.
Avant d'utiliser un produit vendu par Aquapurge Ltd, les utilisateurs doivent déterminer de manière indépendante que le produit est adapté à l'usage prévu et peut être utilisé en toute sécurité et légalement.

LE VENDEUR N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE (Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE) AUTRE QUE CE QUI A ÉTÉ CONVENU SÉPARÉMENT PAR LES PARTIES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT.

Les données numériques, telles que celles utilisées pour les propriétés physiques et chimiques et les valeurs toxicologiques, sont présentées avec une virgule (,) pour séparer les chiffres en groupes de trois et d'un point (.) comme marqueur des valeurs décimales. Par exemple, 1,234.56 mg/kg = 1 234.56 mg/kg.

Fin de la fiche de données de sécurité